

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 décembre 2016

Compte rendu de la quatrième séance ordinaire 2016 du comité de circulation de la Ville de Bromont, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bromont.

Présences : Eve-Marie Préfontaine, Greffe et affaires juridiques de la ville de Bromont
Marc Béland, Service d'urbanisme de la ville de Bromont
Marc Tremblay, Service de police de la Ville de Bromont
Marcel L'Homme, Service des travaux publics de la Ville de Bromont
Marie-Ève Lagacé, Conseillère municipale
Sylvie Adam, Conseillère municipale
Jacques Lapensée, Comité consultatif de la famille
Denis Rivest, Comité de Surveillance de quartier

Secrétaire : Sonia Larochelle, Service de police de la Ville de Bromont

Absence : Dominic Lavin, Regroupement des Gens d'affaires de Bromont
Vincent Lottinville, Citoyen Bromontois

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum, sous la présidence de M. Denis Rivest.

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 07h35.

2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 8 décembre 2016

Ajout varia proposé par Denis Rivest;

- Balises installées sur l'emprise de la ville (EC-47)
- Étroitesse de l'accotement sur la rue Bourgmestre.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption compte rendu de la rencontre du 8 septembre 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4. Suivi des comptes rendus antérieurs

a) Transformation à deux sens de la sortie à sens unique au Bureau d'accueil touristique – Marcel L'Homme (EC-104)

Marcel L'Homme mentionne qu'une étude de circulation doit être effectuée en été et sera soumise au Ministère du transport du Québec. Et ce, à la demande du MTQ.

b) Pierre-Laporte / Esso-Sortie 74 —Marcel L'Homme (EC-114)

En attente... projet d'une nouvelle station-service à cet endroit. Le réaménagement sera à revoir à ce moment.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 décembre 2016

c) Signalisation piste cyclable – Marcel L’Homme (EC-122)

Marc Tremblay présente une suggestion d’affiche qui pourrait être installé mentionnant « Avertissement, pour obtenir la priorité à la traverse, obligation de descendre du vélo ». Marcel L’Homme mentionne qu’il pourrait ajouter ce type de panneau aux endroits où la piste cyclable croise une voie de circulation. Il doit d’abord faire l’inventaire des endroits où ce type de panneau est nécessaire. L’installation des affiches se fera au printemps.

d) Atténuation de vitesse chemin Adamsville – Sylvie Adam (EC-131)

En attente... les travaux de pavage ne sont pas terminés, ils reprendront au printemps prochain. Un relevé de comptage sera fait après la réfection de la route.

e) Stationnement école Adamsville – Sylvie Adam (EC-147)

*Les affiches ont été repositionnées correctement.
Dossier-CLOS*

f) Vitesse rue Châteauguay – Marc Tremblay (EC-153a)

Les panneaux de présence de cyclistes ont été installés. Toutefois, le panneau sur la rue Châteauguay direction Ouest (lorsque l’on arrive de la rue Champlain) est peu visible. Marcel L’Homme se charge de le faire déplacer afin de le rendre plus visible.

g) Panneau arrêt obligatoire ch. Compton – Marc Béland et Marcel L’Homme (EC-154)

Le second bollard de remplacement installé à l’entrée du pont direction Sud-Est a lui aussi été brisé peu de temps après l’installation. Les bollards ne résistent pas. Réflexion à faire sur les autres solutions possibles. Quelques suggestions émises par les membres du comité : construction d’une passerelle à l’extérieur du pont, installation de plusieurs bollards tout le long du pont au lieu d’un seul à l’entrée, ajout d’un panneau « rue étroite » avant le pont. Il est entendu d’installer plusieurs bollards flexibles sur la longueur du pont. Toutefois, il faudra attendre le printemps pour l’installation afin de ne pas nuire au déneigement.

h) Piste cyclable ch. Compton – Marcel L’Homme (EC-156)

Les tests ont été effectués avec le revêtement de pierre coloré. Toutefois, Marcel L’Homme préférerait opter pour une solution écologique au visuel esthétique et naturel. (Exemple : arbres, verdure, banc...) À suivre au printemps.

i) Procédure de traitement des demandes faites au comité de circulation, création d’un formulaire de requête – Suivi par Marc Tremblay (EC-158)

Puisque M. Langevin n’avait pas présenté le formulaire de demande aux membres du conseil avant son départ inattendu, Marc Tremblay demandera à M. Richard Joyal (directeur général par intérim) de présenter le dit formulaire aux membres du conseil municipal pour sa mise en application.

j) Affiche distance sécuritaire Vélo vs Véhicules – Marcel L’Homme (EC- 160)

*Marcel L’Homme confirme que les affiches « Respectons nos distances » ont été installées. Marc Tremblay mentionne qu’après discussion, le Service de police ne procédera pas à l’ouverture d’un compte « Tweeter ».
Dossier-CLOS*

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 décembre 2016

k) Éclairage sur le chemin Compton. – Marcel L’Homme (Réouverture EC-125)

Marcel L’Homme confirme que le lampadaire a été réparé, éclairage fonctionnel. Il mentionne avoir discuté avec Catherine Page au sujet des problèmes avec l’application « Voilà ». Le service des communications de la ville travaille là-dessus.

Dossier-CLOS

l) Stationnement rue Bleury – Marc Tremblay (EC-167)

Eve-marie Préfontaine (Greffé et affaires juridiques) doit transmettre la résolution au comité de circulation. Marcel L’Homme doit s’assurer de la conformité de la signalisation.

m) Sécurité piétonnière (Traverse de piétons boulevard de Bromont face au Edgar) – Marcel L’Homme (EC-168)

Marcel L’Homme confirme que les panneaux ont été installés sur le boul.de Bromont face au Edgar. Un panneau traverse et amende doit être ajouté à cet endroit. Un travail d’uniformisation des panneaux actuels sur le réseau est à faire (Amende doit être inscrite sur chacun des panneaux).

n) Panneau d’affichage « Circulation de chevaux » - Marcel L’Homme (EC-171)

Marcel L’Homme confirme que des panneaux signalant la présence de cavaliers ont été installés aux endroits suivants; boulevard de Bromont, chemin Huntington et chemin du Lac-Gale.

Dossier-CLOS

o) Panneau piste cyclable Golf du Vieux Village – Marc Tremblay (EC-172)

Marcel L’Homme confirme que des panneaux de sortie cachée ont été installés de chaque côté de l’entrée du garage du Golf du Vieux Village.

Dossier-CLOS

5. Ajout de panneaux rue des Golfeuses et des Cyclistes – Marc Tremblay (EC-173)

Marc Tremblay mentionne avoir reçu une demande citoyenne pour l’ajout de panneaux d’arrêt aux quatre coins de l’intersection des Golfeuses / des Cyclistes ainsi que des panneaux « Zone résidentielle, circulez prudemment » dans ce secteur.

Entendu que le promoteur avait soumis un plan de signalisation qui a été approuvé par la ville lors de l’implantation du quartier. Qu’aucun problème de circulation n’est rapporté ou constaté par le Service de police à cet endroit. L’ajout de panneaux d’arrêt n’est pas recommandé à l’intersection des Golfeuses / des Cyclistes.

Cependant, il est recommandé d’ajouter un panneau « Zone résidentielle, circulez prudemment » à l’entrée de la rue des Golfeuses au printemps 2017. Marcel L’Homme se chargera de cette demande.

6. Vitesse rue Huot – Marcel L’Homme (EC-174)

Marcel L’Homme mentionne avoir reçu une plainte citoyenne concernant la vitesse sur la Huot. Suite à cette demande, une étude de trafic a été effectuée. Marc Tremblay fait part des résultats. Aucune problématique sur la rue Huot vers Adamsville, moyenne de 50 km/h. La vitesse se fait sur la rue Huot en direction de la route 139, moyenne de 60 km/h. Le volume de circulation a

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 décembre 2016

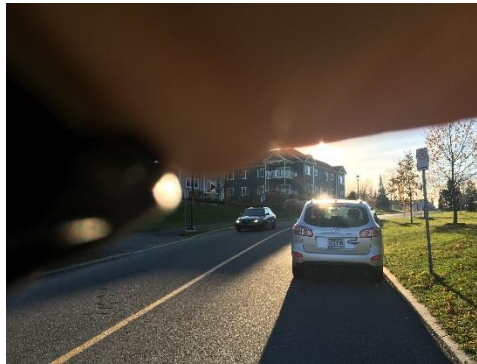
probablement augmenté suite à la fermeture du pont. Il est convenu que l'augmentation de la présence policière à cet endroit devrait permettre d'améliorer cette problématique. Marc Tremblay mentionne avoir transmis une attention spéciale aux policiers à cet effet.
Dossier-CLOS

7. Stationnement rue Marcel-R-Bergeron – Marc Tremblay (EC-175)

Marc Tremblay mentionne avoir reçu une plainte citoyenne concernant le stationnement autorisé dans les courbes face aux condos de la rue Marcel-R-Bergeron. Il semble que la largeur de la chaussée ne laisse pas assez d'espace pour permettre à deux véhicules circulant à contresens de circuler lorsqu'il y a des véhicules stationnés en bordure de la rue. De plus, la visibilité serait réduite par le soleil, la courbe et la pente.

Marc Tremblay mentionne qu'à certains endroits, il y a déjà présence d'affiche « No Parking ». La courtoisie au volant est de mise dans ce genre de situation. Il est entendu que l'affichage actuel en place étant approprié, il n'est pas nécessaire d'ajouter des espaces interdit au stationnement dans la rue Marcel-R-Bergeron.

Dossier-CLOS



8. Affichage traverse pour cycliste-piétons rue Legault – Marie-Eve Lagacé (EC-176)

Marie-Eve Lagacé mentionne avoir reçu un commentaire constructif citoyen concernant la confusion reliée au marquage au sol de la traverse pour cyclistes-piétons à l'intersection rue Shefford / rue Legault.



Eve-Marie Préfontaine propose de soumettre la problématique à Vélo Québec afin d'obtenir une piste de solution. À suivre...

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 décembre 2016

9. Sécurité piste cyclable Shefford-Gaspé – Marie-Eve Lagacé (EC-177)

Marie-Eve Lagacé mentionne avoir reçu un commentaire constructif citoyen concernant la sécurité des utilisateurs de la piste multifonctionnelle à l'intersection des rues Shefford / chemin de Gaspé. Les véhicules circulant en direction Est sur la rue Shefford empiètent sur la piste multifonctionnelle lors du tournage à droite sur le chemin de Gaspé. La ligne d'arrêt est loin du coin de la rue et la visibilité mauvaise. Il est suggéré d'ajouter des bollards ou modifier le marquage au sol en affichant le rayon de circulation. Même problématique à l'intersection de la rue du Violoneux / chemin Compton. Marcel L'Homme suggère de débiter par le marquage au sol du rayon de circulation au printemps prochain.

10. Sécurité générale piste cyclable – Marie-Eve Lagacé (EC-178)

Marie-Eve Lagacé mentionne avoir reçu un commentaire constructif citoyen concernant la sécurité des utilisateurs de la piste cyclable. Il arrive que des véhicules de patrouille ou des travaux publics stationnent en bordure d'une piste cyclable ce qui oblige les cyclistes-piétons à circuler sur la voie publique.

Il est suggéré que les employés de la ville portent une attention spéciale à cet effet. Marc Tremblay mentionne avoir déjà informé les policiers de la situation. Marcel L'Homme informera les employés des travaux publics.

Dossier-CLOS

11. Sécurité piste cyclable Bromont-Shefford – Marie-Eve Lagacé (EC-179)

Marie-Eve Lagacé mentionne avoir reçu un commentaire constructif citoyen concernant la sécurité de la piste cyclable à l'intersection boulevard de Bromont / rue Shefford. Les véhicules circulant en direction Sud sur le boul.de Bromont empiètent sur l'espace réservé aux piétons-cyclistes lorsqu'ils effectuent un tournage à droite sur la rue Shefford.

Même problématique au point 9 (EC-177)

Il est suggéré d'ajouter des bollards ou modifier le marquage au sol en affichant le rayon de circulation. Toutefois, Marcel L'Homme mentionne que c'est endroit est plus problématique étant sous l'emprise du Ministère du transport. Les travaux doivent être approuvés par le MTQ.

12. Varia

12.1 Balises installées sur l'emprise de la ville – Denis Rivest (Réouverture EC-47)

M.Denis Rivest souligne le retour de la problématique des balises de terrain qui sont installés sur l'emprise de la ville. Certaines sont même dangereuses (601 rue du Charpentier).

Le service d'urbanisme doit faire respecter la loi à cet égard. Eve-Marie Préfontaine composera une lettre type d'avis au citoyen qui pourra être distribuée aux propriétaires dont les équipements sont problématiques pour le déneigement. Si une situation de nuisance persiste, le service du greffe transmettra un avis plus formel et analysera la possibilité d'émettre un constat d'infraction au règlement municipal.

Marcel L'Homme suggère de faire circuler l'information sur les plateformes de communication de la ville afin d'informer les citoyens du règlement municipal à cet effet ainsi que la réparation

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 8 décembre 2016

au printemps des terrains qui auraient pu être endommagés par le passage d'un déneigeur de la Ville. Marcel L'Homme souligne aussi que le service des travaux publics va répertorier les endroits problématiques avant de commencer la distribution des avis au citoyen (il souligne que certains endroits aident le déneigeur à se repérer). Suite à la transmission de l'avis au citoyen, si ce dernier ne se conforme pas à ce qui lui est demandé, le service des travaux publics retireront les balises nuisibles au travail des déneigeurs.

12.2 Étroitesse de l'accotement sur la rue Bourgmestre. – Denis Rivest (EC-180)

M.Denis Rivest souligne un danger d'accident sur la rue Bourgmestre dû à l'étroitesse de l'accotement et la présence rapprochée d'un fossé profond. Il n'y a qu'un pied de gravier entre l'asphalte et le fossé.

Marcel L'Homme se charge de sécuriser l'endroit en attendant que les ponceaux soient prolongés au printemps.

13. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu jeudi 9 mars 2017.

14. Levée de la rencontre

Fin de la rencontre à 09h13.

Sonia Larochelle, Secrétaire